



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNIS

pour notre
ÉCOLE



**Dossier de presse
Année scolaire 2023-2024**



SOMMAIRE

LES PRIORITÉS NATIONALES DE LA RENTRÉE 2023

p. 03

LES CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

p. 04

LES PRIORITÉS ACADÉMIQUES DE LA RENTRÉE 2023

p. 07

- Le plan Marseille en grand p. 08
- État des lieux des projets CNR p. 10
- Les savoirs fondamentaux p. 12
- La lutte contre le harcèlement p. 14
- L'éducation prioritaire p. 16
- Ruralité et réseaux p. 17
- Les territoires numériques éducatifs p. 20
- Les Ressources Humaines de proximité p. 21
- L'accompagnement à l'orientation p. 22

Les priorités **NATIONALES** de la rentrée 2023

• **DES PERSONNELS REVALORISÉS ET RECONNUS POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC**

- Revaloriser les rémunérations et améliorer les perspectives de carrière des équipes éducatives
- Reconnaître tous les personnels qui contribuent au bon fonctionnement de l'école
- Faire confiance à l'expérience du terrain : le Conseil national de la refondation
- Marseille en grand : une préfiguration réussie du CNR
- Renforcer la politique de ressources humaines

• **LA TRANSMISSION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX, UN DEVOIR DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE**

- La progression de tous les élèves à l'école primaire
- Un collège en mutation pour la réussite de tous les élèves
- Le remplacement des professeurs absents : une priorité nationale
- L'acquisition des compétences numériques tout au long du parcours scolaire
- Une plus grande ouverture européenne et internationale
- La poursuite de la formation de nos professeurs

• **LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : UNE ÉCOLE PROTECTRICE ET ÉMANCIPATRICE**

- Combattre le harcèlement scolaire sous toutes ses formes
- Faire adhérer les élèves à la laïcité et aux valeurs de la République
- Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations
- Développer l'éco-citoyenneté
- Créer les conditions de l'engagement et faire vivre les valeurs de la République

• **FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET OUVRIR SUR DE NOUVEAUX HORIZONS**

- Renforcer la mixité sociale et scolaire
- Améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Améliorer les conditions d'apprentissage
- France ruralités : garantir ambition et réussite en milieu rural
- Installer la culture de l'orientation au cœur des collèges et lycées
- Conforter le mentorat

• **FAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL UN CHOIX D'AVENIR**

- Un meilleur accompagnement des lycéens
- Une revalorisation pour toute l'équipe éducative et le Pacte au service des élèves
- Davantage de moyens et de marges de manœuvre pour les chefs d'établissement

• **LE DROIT DE S'ÉPANOUIR À L'ÉCOLE**

- Favoriser la santé et le bien-être de tous les élèves
- Encourager la pratique physique et sportive
- Renforcer l'éducation artistique et culturelle
- Promouvoir l'épanouissement à travers les séjours éducatifs

CHIFFRES CLÉS de l'académie d'Aix-Marseille

LES EFFECTIFS D'ÉLÈVES

Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2023

287 906

élèves du 1^{er} degré

250 836

élèves du 2nd degré

dont :

150 311 collégiens

et **100 525** lycéens

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2023

1 919

écoles

281

collèges

171

lycées et **3** ÉREA (établissement régional d'enseignement adapté)

LES ENSEIGNANTS

Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2023

39 025

enseignants
(1^{er} et 2nd degré)

9 798

enseignants
(enseignement supérieur)

LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES À LA RENTRÉE 2023

Constat et évolution des effectifs des élèves du 1^{er} degré (public) : une baisse de **2 297** élèves est attendue à la rentrée 2023.

On constate une baisse de **5 618 élèves** dans les quatre départements de l'académie sur les cinq dernières années. Cette baisse devrait atteindre 7 915 élèves si on y intègre les prévisions pour la rentrée 2023.

	Constat 2022	Prévision 2023	Variation 2022-2023
Alpes-de-Haute-Provence	13 184	13 213	+29
Hautes-Alpes	10 590	10 457	-133
Bouches-du-Rhône	183 911	182 423	-1 488
Vaucluse	50 600	49 895	-705
Académie	258 285	255 988	-2 297

Constat et évolution des effectifs des élèves du 2nd degré (public) : une hausse de **1 354 collégiens et lycéens public** (hors ÉREA) est prévue pour la rentrée 2023.

	Constat 2022	Prévision 2023	Variation 2022-2023
Collèges (y compris SEGPA et ULIS)	119 632	120 141	+509
Lycées généraux, technologiques (y compris SGT, hors Post-bac)	56 450	57 077	+627
Lycées professionnels (y compris SEP et FC)	22 180	22 461	+281
Post-baccalauréat (STS et CPGE)	8 961	8 898	-63
Académie	207 223	208 577	+1354

À la rentrée scolaire 2023, l'académie d'Aix-Marseille bénéficiera d'une dotation de **+ 49 moyens d'enseignement supplémentaires dans le 2nd degré** ainsi que 2 emplois administratifs, 1 CPE et 1 personnel de direction.

L'académie d'Aix Marseille bénéficiera également d'une **dotation complémentaire de 220 ETP d'AESH** pour la rentrée scolaire 2023.



Les priorités

ACADÉMIQUES

de la rentrée 2023



Le PLAN MARSEILLE en grand

Le Président de la République porte avec le plan « Marseille en grand » une ambition forte pour la jeunesse et pour l'École. Des moyens exceptionnels ont été débloqués par l'État pour permettre la rénovation des 188 écoles marseillaises les plus dégradées. Une société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLAIN), copilotée par l'État et la municipalité, a été créée afin de réaliser cet objectif.

Par ailleurs, le Président de la République a souhaité que l'innovation et l'autonomie soient au centre de la construction de l'école de demain. Une illustration de cette démarche est la mise en place, à Marseille, d'un réseau d'écoles innovantes lors de la rentrée scolaire 2022. Ce réseau a démarré avec 59 écoles ; il en compte aujourd'hui 82. Toutes ont une thématique majeure qui guide leur action : l'éducation au développement durable, les mathématiques et les sciences, les espaces apprenants, les langues vivantes, les arts et la culture, l'éducation physique et sportive. Toutes les écoles se rattachent à la volonté de faire progresser les élèves sur les apprentissages fondamentaux. Les notions de bien-être et de coéducation sont au cœur des projets. La très grande majorité de ces écoles sont situées en éducation prioritaire.

Elles bénéficient de moyens dédiés qui s'ajoutent à la dotation initiale départementale. Ces moyens permettent :

- d'offrir aux directeurs du temps supplémentaire pour piloter les projets ;
- d'associer les enseignants à la conduite du projet ;
- de proposer des temps de formation spécifiques et organisés selon les demandes des équipes en lien avec CANOPÉ ;
- de mettre à la disposition des équipes pédagogiques des crédits permettant la réalisation des projets.

Des partenaires nationaux (INSpé, CANOPÉ, laboratoires de recherche) et internationaux sont associés au développement des projets.

RÉDUIRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE GRACE AUX MICRO-STRUCTURES

Grâce au volet second degré du plan « Marseille en grand », 20 micro-structures ont été ouvertes à la rentrée 2022. Le département des Bouches-du-Rhône en compte désormais 24 dont deux dans l'enseignement privé sous-contrat, ouvertes également en septembre 2022.

Les établissements concernés sont les suivants :

- les collèges Germaine Tillion, Sylvain Menu, Thiers, Dumas, Versailles, Manet, Rosa Parks, Vallon des Pins, Puget, Barnier et Prévert ;
 - les lycées Poinso-Chapuis, Caillié, La Calade, La Viste, Colbert, L'Estaque, La Floride, Diderot, Périer, Daumier et Saint-Exupéry.
- Les établissements privés sont les collèges Saint-Joseph-Viala et Saint-Michel.

Les micro-collèges disposent de 180 places et les micro-lycées de 360. Les élèves sont accompagnés par des enseignants coordonnateurs et des AED ; 40 postes ont été créés à cet effet à la rentrée.



Une micro-structure a pour objectif de ramener vers l'école les élèves décrocheurs ou ayant déjà décroché, de 14 à 25 ans, en leur donnant la possibilité d'obtenir un diplôme et de poursuivre leurs études, en lycée ou dans le supérieur. Pour y parvenir, les équipes éducatives leur proposent un parcours et un accompagnement scolaires adaptés à leurs besoins. Dans la micro-structure, chaque élève est considéré dans la singularité de son parcours et accompagné individuellement. Les compétences déjà acquises par les élèves sont valorisées, de même que la diversité des expériences de chacun.

Chaque équipe de micro-structure a élaboré un projet pédagogique original. L'enseignant coordonnateur met en œuvre, ici encore d'avantage qu'ailleurs, une pédagogie fondée sur la bienveillance, l'exigence et la recherche du bien-être des élèves au sein de l'établissement afin de recréer de la confiance entre les élèves et l'école mais aussi de la confiance en eux-mêmes. Pour y parvenir, l'enseignant coordonnateur peut compter sur un assistant d'éducation mais aussi les professeurs de l'établissement, sollicités pour assurer des heures d'enseignement en fonction des besoins.

En micro-collèges, des projets pédagogiques annuels permettent de structurer le temps scolaire et de maintenir la motivation des élèves. Certaines équipes ont choisi le sport, comme au micro-collège Dumas, d'autres les arts et la culture, comme à Thiers ou à Vallon-des-Pins, d'autres encore l'engagement citoyen, par exemple à Rosa Parks. Les micro-lycées offrent quant à eux un large éventail de formations diplômantes, du baccalauréat général et du baccalauréat STMG aux baccalauréats professionnels et aux CAP, dans de nombreux domaines, du bâtiment au commerce, en passant par l'aide aux personnes ou la restauration. Toutes les formations des lycées concernés peuvent accueillir des élèves rattachés. Des partenariats solides ont été créés par les équipes de terrain avec l'OM Fondation et des entreprises implantées localement. Par ailleurs, la Protection judiciaire de la Jeunesse accompagne les micro-structures grâce à la création de 2 emplois d'éducateurs dédiés à l'accompagnement des jeunes.

ÉTAT DES LIEUX

des PROJETS CNR

(Conseil national de la Refondation)

Le Président de la République s'est rendu à Marseille fin juin pour passer en revue les différents chantiers engagés depuis la présentation du plan Marseille en grand en septembre 2021.



**CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION**

Parce qu'elle est la deuxième ville de France, le Chef de l'État a voulu faire de Marseille un laboratoire de nouvelles politiques publiques menées sur 7 priorités : **sécurité, social, sanitaire, éducation, emploi, culture et transports, pour changer la vie des Marseillais.**

Depuis septembre 2021, plus de 90 % des projets annoncés ont été engagés, grâce à une enveloppe de 5 milliards d'euros mobilisée par l'État, qui génère 15 milliards d'euros d'investissements.

Deux ans après le lancement de ce plan de transformation inédit, **un bilan a été dressé dans le cadre du CNR Éducation avec une volonté affirmée de pouvoir aller plus loin dans l'autonomie pour les écoles innovantes de Marseille dans deux directions :**

- Renforcer l'autonomie financière des écoles innovantes en leur permettant de bénéficier d'une carte achat, pour limiter les blocages dans l'achat des matériels nécessaires à leurs projets pédagogiques
- Renforcer l'autonomie pédagogique en permettant aux écoles innovantes de pouvoir bénéficier du Pass Culture à Marseille. Au travers des échanges avec les équipes pédagogiques, il est apparu que ces projets pédagogiques innovants étaient particulièrement

intéressants car ils ont permis de renforcer le collectif, de souder les équipes. Des directeurs d'école ont trouvé que cela redonnait du sens au métier pour certains enseignants qui commençaient à se décourager. En étant inclus dans de nouvelles dynamiques, le CNR, désormais lancé partout, va continuer à être systématisé à la rentrée 2023. À ce titre, le FIP (Fonds d'Innovation Pédagogique) sera mobilisé à hauteur de 500 millions d'euros sur tout le quinquennat.

QU'EST-CE QUE LE CNR ?

Le Conseil national de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir.

9 grandes thématiques, qui correspondent aux grandes transitions à venir, ont été sélectionnées : climat & biodiversité, bien vieillir, souveraineté économique, futur du travail, santé, éducation, logement, jeunesse et numérique.



NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE

Dans le cadre des travaux du CNR et de la démarche nouvelle de concertation qu'il porte, il est désormais indispensable de faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires.

Tels sont les objectifs des concertations locales qui se déploient dans les écoles, collèges et lycées volontaires, avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes, portée par une dynamique collective.

Ces concertations sont ouvertes aux personnels, aux familles, aux élèves, ainsi qu'aux élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu économique local, etc.

Dans chaque académie, sous le pilotage du directeur d'école, du principal ou du proviseur, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans la démarche en bénéficiant d'un accompagnement dédié et personnalisé par une équipe d'appui locale.

Cette démarche est composée de trois étapes facultatives, distinctes l'une de l'autre :

- la concertation initiale ;
- l'élaboration d'un projet d'école ou d'établissement au service de la réussite des élèves ;
- le soutien financier du Fonds d'innovation pédagogique.

Des réunions d'information ont été conduites dans chaque réseau académique, l'unité infra-académique de référence. La démarche de concertation et de remontée de projets est à ce jour bien engagée.

Les SAVOIRS FONDAMENTAUX

La circulaire de rentrée du 6 juillet 2023 « Une École qui instruit, émancipe et protège » réaffirme les trois objectifs fixés par Monsieur Pap Ndiaye, alors ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse : l'excellence, l'égalité des chances et le bien-être. »

La réussite scolaire de tous les élèves dans l'apprentissage des fondamentaux, lire, écrire, compter et respecter autrui constitue le socle d'une école qui place l'instruction en son cœur. Afin de mettre en œuvre cette politique publique initiée depuis 2017, de nouvelles mesures sont actées à compter de cette rentrée 2023.

Pour commencer, le plein déploiement du Conseil National de l'Éducation « Notre École faisons-la ensemble » va permettre aux équipes qui le souhaitent de mettre en place des projets s'appuyant sur des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite des élèves dans l'acquisition des fondamentaux. La mise en place des missions associées au PACTE va accompagner ces initiatives avec la création d'une mission annualisée dédiée à la coordination et la mise en œuvre des projets pédagogiques innovants. Par ailleurs, les missions liées aux activités pédagogiques en présence d'élèves (soutien renforcé, stages de réussite, heure hebdomadaire de soutien en 6ème et devoirs faits au collège) contribueront à assurer une continuité pédagogique renforcée et un meilleur accompagnement pédagogique.

Ensuite, l'apprentissage des savoirs fondamentaux étant amorcé dès l'école maternelle, le déploiement du « Plan maternelle » à cette rentrée va accompagner l'objectif de donner les mêmes chances à tous les élèves et de garantir des apprentissages ambitieux et adaptés.

Enfin, afin de mettre en œuvre cette priorité donnée au premier degré au plus près des réalités territoriales, un conseil académique des savoirs fondamentaux est installé depuis

janvier 2023. Celui-ci permet l'élaboration d'une feuille de route qui a vocation à être communiquée aux enseignants et qui prend notamment appui sur les plans nationaux français et mathématiques.

Ces différentes mesures viennent renforcer les actions et leviers déployés ces dernières années :

→ **Des évaluations nationales en CP, CE1, complétées cette année par des évaluations à l'entrée au CM1** dont la finalité est de permettre aux enseignants de mettre en œuvre des interventions pédagogiques ciblées pour conduire un accompagnement personnalisé auprès des élèves et les aider à dépasser leurs difficultés.

→ **La poursuite de la formation en « constellations » dans le cadre des plans français et mathématiques** où les enseignants sont accompagnés au plus près de leurs besoins pour l'enseignement des fondamentaux.

→ **Le pilotage et l'accompagnement de la mesure de dédoublement des classes de Grande Section, CP et CE1 en éducation prioritaire** sont réaffirmés en prenant appui sur une analyse fine des résultats des élèves aux évaluations nationales.



→ **La poursuite de l'appropriation des guides mis à disposition des enseignants :** *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle, Pour enseigner la construction du nombre en maternelle, Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP et au CE1, Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP, La compréhension au Cours Moyen et Résolution de problèmes au Cours Moyen.*

→ **La poursuite de l'appropriation des attendus de fin d'année et des repères annuels de progression** mis à disposition des enseignants afin de permettre aux équipes pédagogiques du cycle 2 au cycle 4 de mener un enseignement rigoureux, explicite et progressif tout au long de la scolarité obligatoire.

La **LUTTE** contre le **HARCÈLEMENT** dans l'académie

« La priorité absolue de notre action pour cette nouvelle année scolaire réside dans une lutte implacable contre le harcèlement sous toutes ses formes. » (Circulaire de rentrée du 6 juillet 2023)

NOUVELLES MESURES SUR LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

- diffusion systématique des numéros d'alerte par voie d'affichage, 3018, 3020, 119, 3114 sur les espaces numériques de travail et dans les carnets de liaison ;
- déploiement obligatoire et systématique du programme pHARe dans tous les écoles, collèges et lycées, assurant ainsi une couverture complète de toute la scolarité de l'élève ;

- désignation d'un référent harcèlement dans chaque collège ;
- mobilisation du nouveau cadre réglementaire pour changer d'école un élève auteur de harcèlement ;
- organisation régulièrement de sessions de sensibilisation, le cas échéant avec les partenaires associatifs de l'École, et y associer autant que possible les parents d'élèves ;
- création d'un plan de formation destiné notamment à mieux travailler et développer les compétences psychosociales des élèves.

RÉFÉRENCES

- Loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire

- Circulaire de rentrée du 6 juillet 2023

- Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Objet :

- Procédure applicable à l'égard des élèves des écoles dont le comportement intentionnel et répété fait peser un risque avéré sur la sécurité ou la santé des autres élèves,
- Procédure disciplinaire applicable aux élèves des collèges et lycées pour des faits portant une atteinte aux valeurs de la République ou au principe de laïcité, clarification de la procédure applicable devant le conseil de discipline et le conseil de discipline départemental.

2 NUMÉROS VERTS SONT MIS À LA DISPOSITION DE TOUS :

Numéro d'appel national

- **→ 3020**  pour signaler une situation de harcèlement et obtenir un accompagnement par un référent stop harcèlement.

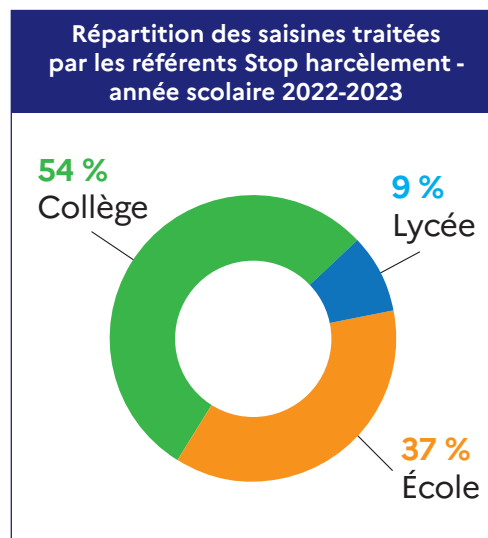
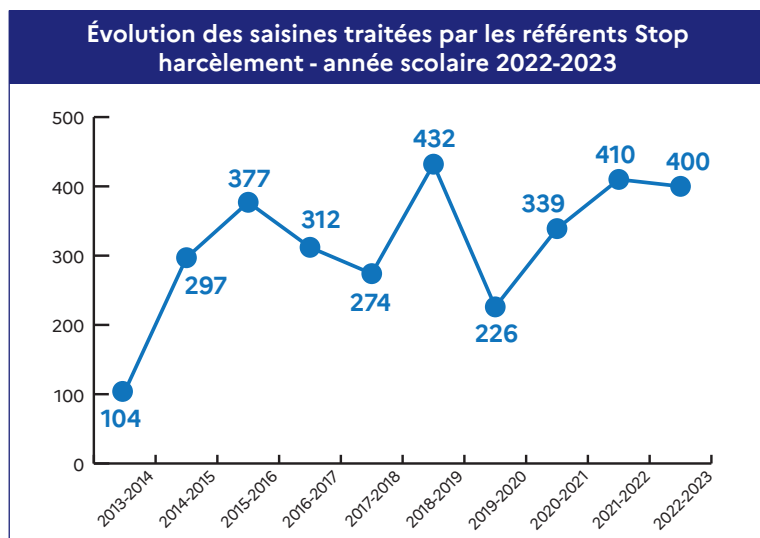
Numéro d'appel national

- **→ 3018**  pour les situations de cyber-violences et de cyber harcèlement.

- Un numéro d'appel académique complète ce dispositif : **04 42 91 75 00.**



400 SITUATIONS TRAITÉES PAR LES RÉFÉRENTS STOP HARCÈLEMENT (ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023)



DÉPLOIEMENT PROGRAMME ACADÉMIQUE PHARE

• Déploiement académique pHARE depuis 2 ans

Signatures de la charte :

- 65 % des écoles primaires ont signé la charte d'engagement dans le programme pHARE (60 % au niveau national)
- 99,8 % des collèges (86 % niveau national)
- 10 lycées + 1 EREA
- 1500 personnes formées

• Objectifs de formation 2023-2024

- Poursuite formation des 197 équipes ressource en année 2
- 91 lycées et EREA restants
- Tous les référents harcèlement en collège
- Tous les directeurs 1^{er} degré
- Renfort des équipes ressource dans le secondaire
- Accompagnement des chefs d'établissement et des IEN dans le pilotage du programme

LE PROGRAMME PHARE

pHARE Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

pHARE a l'ambition de mobiliser tous les acteurs de la communauté éducative : personnels, élèves et familles. Cette approche systémique, repose sur 2 axes : la prévention et le traitement des situations. Un des vecteurs de prévention est l'engagement des élèves : au moins 10 collégiens et 10 lycéens par établissement sont formés par des référents pour devenir des ambassadeurs.

Plusieurs temps forts rythment le calendrier de l'année scolaire :

- La journée nationale « Non au harcèlement », le 1^{er} jeudi après les vacances de la Toussaint.
- Le prix « Non au harcèlement », qui a pour objectif la réalisation de supports de communication, affiche ou vidéo, accompagnant le projet de lutte contre le harcèlement de l'établissement.
- Le Safer Internet Day, journée de sensibilisation quant à l'utilisation des réseaux sociaux.
- Les « 10 h programme » pour chaque niveau de classe constituent un autre axe fort de la prévention des violences ; l'apprentissage des compétences psycho-sociales est la pierre angulaire du bien-être et de la réussite scolaire de tous les élèves.
- Les ateliers de sensibilisation de tous les personnels et des familles afin de favoriser un repérage précoce et limiter les conséquences psychologiques pour l'enfant victime.

pHARE propose la constitution et la formation d'une équipe ressource dans chaque établissement afin de garantir la prise en charge de l'élève en situation de mal-être dès son repérage. 80 % des situations d'intimidation s'arrêtent avec la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP).

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La lutte contre les inégalités territoriales constitue une priorité ministérielle et académique.

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Les enseignants y disposent de conditions particulières d'exercice permettant notamment de faciliter le travail collectif et la formation continue. La politique de l'éducation prioritaire repose sur des principes clairement affirmés : une priorité pédagogique, le soutien du travail en équipe, de la réflexion et de la formation, un accompagnement renforcé à l'entrée dans le métier et l'aide au pilotage des réseaux.

La mission académique éducation prioritaire accompagne la mise en œuvre de cette politique en s'appuyant notamment sur un plan académique de formation dédié aux enseignants, coordonnateurs et pilotes de l'éducation prioritaire ainsi que sur une équipe de formateurs académiques éducation prioritaire en charge de son déploiement.

Les réseaux d'éducation prioritaire peuvent s'appuyer sur un référentiel qui offre des repères fiables et solides pour élaborer le projet de réseau qui définit les actions pédagogiques engagées.

L'académie d'Aix-Marseille comprend 62 réseaux d'éducation prioritaire, 33 REP+ et 29 REP.

ZOOM SUR... LES CITÉS ÉDUCATIVES DANS L'ACADÉMIE

LA GRANDE ALLIANCE DES ACTEURS ÉDUCATIFS EN QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE : UNE DÉMARCHE INNOVANTE

La cité éducative est un programme contributif pour renforcer la coordination entre les acteurs de chaque territoire et éviter les ruptures de parcours. Elle concerne les jeunes de 0 à 25 ans, les établissements en éducation prioritaire et en Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), sur tous les temps de l'enfant et des plus grands temps scolaires, péri et extra scolaires.

• 11 territoires sont aujourd'hui en Cité éducative dans l'académie

- 2019 : 5 cités éducatives, 3 à Marseille, 1 à Port de Bouc et 1 à Avignon.
- 2021 : 3 nouveaux territoires labellisés, Miramas, Vitrolles et Carpentras.
- 2022 : 3 territoires supplémentaires labellisés à Marseille.

• Des constats vraiment positifs

- Les changements de méthodes de travail interrogent toutes les institutions dans leur fonctionnement propre et favorisent la complémentarité des systèmes, dispositifs et projets.
- L'inter connaissance et la confiance se sont affirmées entre l'ensemble des acteurs.
- Des plans d'actions ont été élaborés de façon collégiale et des projets concrets se mettent en œuvre pour tous les temps de l'enfant.

RURALITÉ et RÉSEAUX

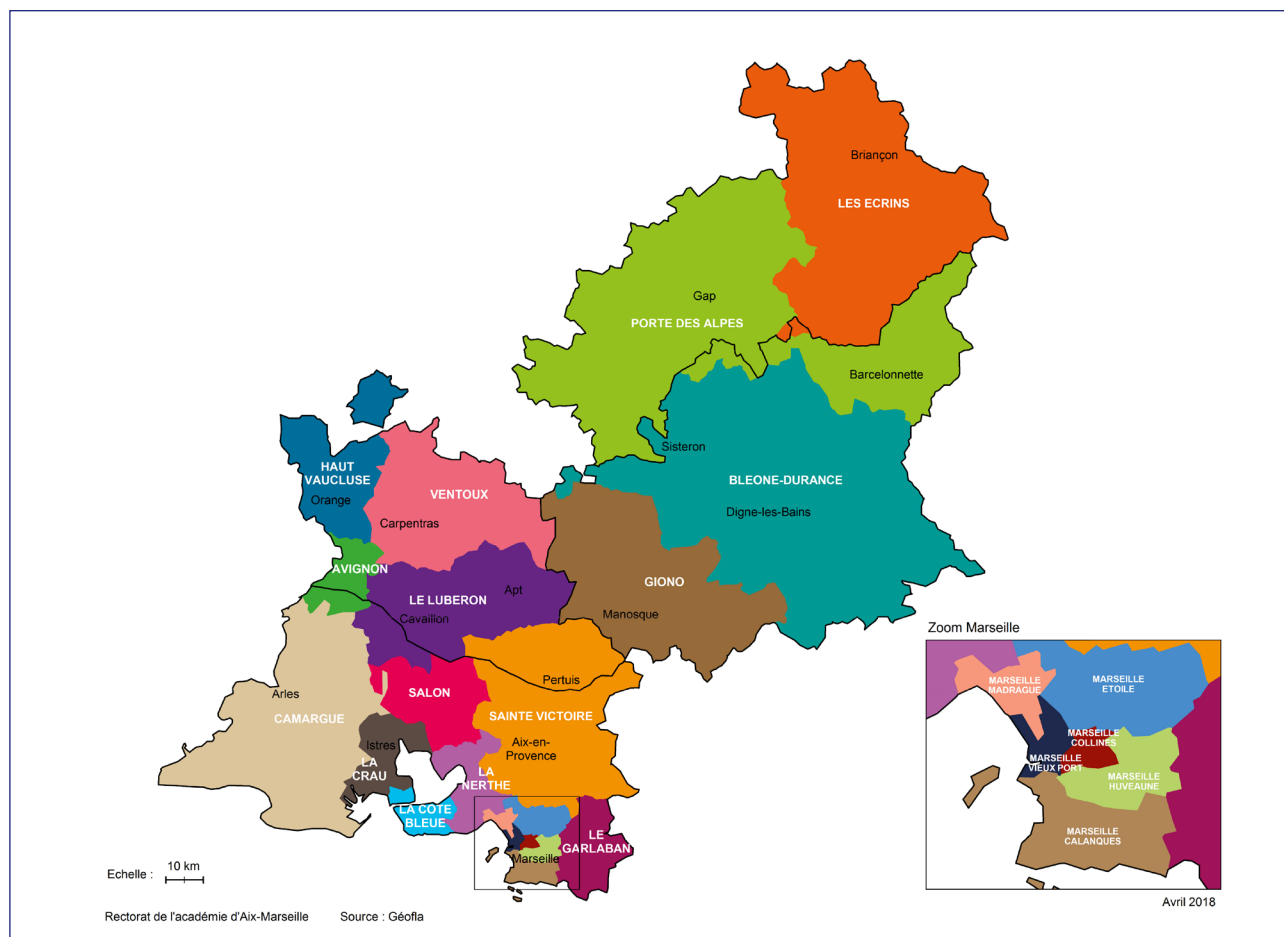
LES RÉSEAUX DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

L'organisation territoriale en réseaux académiques favorise la collaboration et la coopération entre les écoles et les établissements scolaires. Avec un total de 21 réseaux répartis sur l'ensemble du territoire académique, dont certains dépassent les limites départementales, l'académie s'engage pleinement dans une approche collective de l'éducation.

Ces réseaux sont conçus en prenant pour base le parcours de l'élève, reconnaissant ainsi l'importance de la continuité éducative tout au long de la scolarité. Cette approche per-

met de mettre en place des actions pédagogiques cohérentes et adaptées à ses besoins spécifiques, en favorisant la transition harmonieuse entre les différentes étapes de sa formation à l'école, au collège puis au lycée.

Le directoire et le conseil pédagogique forment les instances de pilotage des réseaux. Elles sont composées d'enseignants, de chefs d'établissement, d'inspecteurs des premier et second degrés et d'autres acteurs clés de la communauté éducative. Ces instances assurent la coordination efficace et la mise en œuvre cohérente des projets éducatifs à partir de diagnostics de territoires construits collectivement par les acteurs des réseaux.



Leur rôle est d'élaborer des orientations stratégiques, de promouvoir l'innovation pédagogique et de veiller à la qualité des pratiques éducatives au sein des réseaux.

Les intérêts pédagogiques de ce modèle en réseaux sont multiples. Tout d'abord, il favorise les échanges et la mutualisation des bonnes pratiques entre les enseignants, créant ainsi un environnement propice à l'enrichissement professionnel et à l'amélioration continue des méthodes d'enseignement. Les enseignants peuvent partager leurs expériences, leurs outils pédagogiques et collaborer sur des projets communs, ce qui renforce leur expertise.

De plus, ce modèle permet une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves en favorisant la mise en place d'actions adaptées à chaque contexte.

Travailler en réseaux favorise la cohérence des parcours éducatifs des élèves aussi bien dans la proposition de formations et de spécialités d'enseignement que dans l'accompagnement pédagogique. Grâce à une coordination étroite entre les établissements, les transitions entre les différents niveaux d'enseignement sont facilitées, ce qui contribue à une meilleure continuité des apprentissages. Les élèves peuvent ainsi bénéficier d'une progression pédagogique fluide et cohérente tout au long de leur scolarité.

Enfin, le travail en réseaux renforce le sentiment d'appartenance à une communauté éducative plus large. Les établissements scolaires, les enseignants, les élèves sont encouragés à collaborer, à échanger et à participer à des projets communs.

En synthèse, le travail en réseaux au sein de l'académie représente une approche pédagogique qui vise à renforcer la collaboration et la coopération entre les acteurs de l'éducation : enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs des premier et second degrés, élèves, inspecteurs d'académie-directeurs académique des services de l'éducation nationale... Les intérêts pédagogiques sont nombreux, allant de l'adaptation des actions aux besoins des élèves et des enseignants à la cohérence des parcours éducatifs de formation, en passant par la mutualisation

des bonnes pratiques et le renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté éducative.

LES TERRITOIRES EDUCATIFS RURAUX (TER)

Répondre aux enjeux des territoires ruraux est une priorité du Gouvernement, notamment concernant le service public d'éducation. Cette réponse doit être construite avec les collectivités et élus concernés.

Le plan pour les territoires ruraux annoncé par la première ministre et le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse vise ainsi à garantir l'amélioration durable de la qualité du service public au sein de ces territoires.

Le « Plan pour notre école dans les territoires ruraux » composé de 3 axes se décline en 6 propositions :

→ **Axe 1 : garantir un maillage scolaire partout sur le territoire**

Proposition 1 : anticiper mieux les ouvertures et fermetures de classes

Proposition 2 : participer à la création d'une instance de dialogue et de coordination

Proposition 3 : créer un bonus pour les regroupements pédagogiques intercommunaux

→ **Axe 2 : garantir la réussite des élèves en milieu rural**

Proposition 4 : permettre des échanges entre collégiens de milieu rural et urbain

Proposition 5 : offrir des places supplémentaires en internat d'excellence

→ **Axe 3 : garantir la dynamisation des territoires par l'école**

Proposition 6 : étendre les territoires éducatifs ruraux

L'expérimentation TER est une démarche contractuelle au service des élèves structurée autour trois grands objectifs :

- mobiliser un **réseau de coopération** autour de l'école ;
- garantir aux jeunes ruraux un véritable **pouvoir d'agir sur leur avenir** ;
- renforcer **l'attractivité et la professionnalisation** de l'école rurale.

Pour chaque territoire, il est nécessaire de définir **une stratégie locale** permettant le



déploiement d'actions pour répondre à ces enjeux, notamment en développant des **alliances éducatives** entre tous les partenaires du territoire.

L'académie d'Aix-Marseille accorde une grande attention aux territoires ruraux notamment dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

L'instance de réflexion sur l'école rurale initiée par l'académie en 2022 dans les 2 départements alpins (04 et 05), associe la préfecture, les collectivités locales, la caisse d'allocation familiale, des associations de parents, des représentants des élèves et des enseignants. Cette expérimentation dite de « communauté éducative de montagne » est amenée à se développer.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan ruralité, la commission des maires pourra constituer un espace privilégié de co-conception et de co-construction. Une définition partagée de la ruralité, une identification fine et commune des territoires dans lesquels un travail collectif sera conduit ou encore le choix d'expérimentations à mener pourraient constituer les éléments d'une feuille de route élaborée collectivement.

Les **TERRITOIRES** **NUMÉRIQUES** Éducatifs (TNE)

Lancé en 2020, le projet innovant des TNE impulsé et financé par le plan d'investissement France 2030 a été étendu à 10 nouveaux départements, dont celui des Bouches-du-Rhône, depuis la rentrée scolaire 2021.

Pour accélérer la transformation et anticiper les enjeux de déploiement du numérique dans les territoires, le TNE des Bouches-du-Rhône a pour ambition de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux objectifs indissociables :

- l'élévation générale du niveau scolaire des élèves ;
- une plus grande justice sociale.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, les actions sont portées conjointement par :

→ **l'Éducation nationale** : l'académie et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Bouches-du-Rhône et le service de la Direction régionale académique au numérique éducatif (DRANE) ;

→ **les collectivités territoriales** : la ville de Marseille, chef de file pour le déploiement des équipements dans la commune et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, chef de file pour le déploiement des équipements dans les autres communes des Bouches-du-Rhône ;

→ **3 opérateurs nationaux** : la Banque des territoires gère le budget et assure le suivi ; le Réseau Canopé met en œuvre une partie des formations et déploie les ressources numériques éducatives nationales sur une plateforme accessible aux enseignants des 12 départements ; la Trousse à projets est en charge de l'accompagnement des parents ;



→ **une association locale** : la Ligue de l'enseignement, signataire d'un accord de consortium avec la Trousse à projet et l'académie, pilote la mise en œuvre d'une offre gratuite d'accompagnement au numérique scolaire et para scolaire, au plus près des parents les plus fragiles.

Les **RESSOURCES** **HUMAINES** (RH) de proximité

Entamé à l'automne 2019, le chantier de la transformation RH a commencé avec le déploiement de la RH de proximité en académie. Puis en septembre 2020 a été lancé un plan d'actions dans les territoires pour mieux informer, mieux écouter, mieux orienter et mieux répondre aux personnels. Ces plans d'action sont matérialisés par les feuilles de route RH des académies pilotées par les recteurs.

La Gestion des ressources humaines (GRH) de proximité est un service personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs corps et leurs fonctions.

Elle est mobilisable à tout moment du parcours professionnel dans le respect des règles de confidentialité.

LE RÔLE DU CONSEILLER RH DE PROXIMITÉ ?

Le conseiller RH de proximité peut aider à analyser la situation professionnelle d'un agent, l'informer et l'orienter vers le bon interlocuteur RH dans l'académie. Il peut être sollicité sur diverses thématiques : évolution professionnelle (formation, concours, détachement, cumul d'activités...), problématiques de santé, difficultés relationnelles...



L'ACCOMPAGNEMENT à l'ORIENTATION

S'inscrivant dans le cadre du plan France 2030, le programme AVENIR(s) a pour ambition d'améliorer l'accompagnement des jeunes (élèves, étudiants, apprentis) dans la construction de leurs projets d'avenir et d'installer la démarche d'orientation tout au long de la vie. En lien avec leurs ministères de tutelle, l'Onisep, coordinateur du consortium du programme AVENIR(s), et l'Université Savoie-Mont-Blanc (USMB) en sont les pilotes.

Le programme AVENIR(s) a pour objectif d'accompagner les jeunes dans une construction sereine et progressive de leurs projets d'Avenir(s). Grâce à la mobilisation des acteurs de l'orientation, il s'appuie sur le développement d'un savoir devenir soi (identification de ses centres d'intérêt, prise en compte de ses connaissances et compétences, de ses valeurs et engagements, des attendus des formations et des attentes des entreprises), reposant sur le développement conjoint des compétences à s'orienter (accès aux informations et capacité à les exploiter), et des compétences du XXI^e (connaissance de soi, créativité, collaboration, communication...). Trois bouquets de services numériques constituent les supports du programme AVENIR(s) : une plateforme d'information et d'accompagnement accessible à chaque jeune à partir de la classe de 5^e, des portfolios d'apprentissages et de compétences pour l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, portables vers le passeport de compétences du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, et une application pour le développement des compétences du XXI^e siècle.

Le programme AVENIR(s) est conçu pour et avec les usagers (élèves, équipes éducatives, acteurs de l'orientation...) sur les territoires. Chaque région académique travaille sur des briques du programme AVENIR(s), appelées Terrains d'AVENIR(s), qui seront ensuite partagées avec d'autres régions. Il s'agit d'espaces de co-construction et/ou d'expérimentation de dispositifs, de nouveaux services, d'outils

pédagogiques répondant à des besoins et des usages, dont les résultats viendront alimenter la construction du programme. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ces terrains d'AVENIR(s) porteront sur les interconnexions entre la plateforme AVENIR(s), l'ENT et les informations délivrées par la Région (événements, métiers en tension, fiches métiers avec données régionales...), la découverte des métiers au collège et des actions de découverte des métiers dans les territoires alpins pour favoriser l'ambition et la mobilité des jeunes.

Dans une logique de co-construction, le programme AVENIR(s) continue de se développer et de se décliner dans chaque région en associant tous les acteurs de l'éducation, de l'information et de l'orientation.

Cette installation du comité stratégique régional réunit l'ensemble des acteurs concourant à l'orientation et évoquera l'articulation des projets, conduits dans le cadre de la coordination État/Région Sud en matière d'information et d'orientation, avec le programme AVENIR(s). Une démarche de collaboration initiée en 2021 et formalisée dans une convention tripartite Onisep/Rectorat de région académique/Région Sud, a préfiguré la mise en œuvre d'actions communes s'inscrivant désormais dans le développement du programme AVENIR(s).

Le comité stratégique rassemble les partenaires de l'écosystème régional de l'orientation qui œuvrent à l'accompagnement des



parcours d'orientation, la découverte des métiers, des secteurs professionnels et des filières de formation, l'insertion professionnelle des jeunes. La Région Sud, la Région académique, les académies et leurs services respectifs, l'Onisep, l'USMB, les universités, la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, la Direction régionale et interdé-

partementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la Direction régionale des Affaires culturelles, le monde économique et professionnel (organisations patronales), des représentants d'élèves, d'étudiants et de fédérations de parents d'élèves, se retrouvent pour échanger sur le programme AVENIR(s) et poursuivre les synergies.

Contacts presse

Marie Gaidoukoff

Responsable du pôle communication
04 42 91 71 10 • 06 89 10 02 55
marie.gaidoukoff@region-academique-paca.fr

Lilia Benlabidi

Chargée des relations presse
04 42 91 71 18 • 06 28 91 36 37
lilia.benlabidi@ac-aix-marseille.fr

Crédits photo : couverture : S. Lacombe/MENJ, p2 et 6 : L. Villeret/MENJ, p9 : rectorat, p11 : D. R., p13 : L. Villeret/MENJ, p14 et 19 : Shutterstock, p20 : S. Lacombe/MENJ, p21 : X. Schwebel/MENJ, p23 : S. Brändström/MENJ.

www.ac-aix-marseille.fr

